

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

24^{ème} année - N° 4456 - Vendredi 08 Septembre 2023 - Prix : 200 Fc

LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN :

Le service de mammographie d'El-Maarouf opérationnel



RENTRÉE UNIVERSITAIRE :

**Les préinscriptions sont
déjà faites à 72%**

LIRE PAGE 5

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

22 Swafar 1445

**Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Septembre 2023**

Lever du soleil:

06h 11mn

Coucher du soleil:

18h 04mn

Fadjr : 04h 54mn

Dhouhr : 12h 09mn

Ansr : 15h 19mn

Maghrib: 18h 07mn

Incha: 19h 21mn



MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

" Gendarmerie et police ont enterré la hache de guerre "

La cérémonie de clôture de la formation sur le maintien de l'ordre entre la gendarmerie et la police nationale s'est tenue le jeudi 31 août dernier à Fomboni. Après un mois de formation, le moment était venu pour des exercices de simulation avant la clôture. Des exercices accompagnés de lancement de gaz lacrymogène contre des manifestants fictifs et un système de dispersion de la foule de façon méthodique, les gendarmes et les policiers agissant en synergie. Deux structures relevant de la sécurité publique mais qui ont toujours connu des périodes de discorde.

45 gendarmes de la section de l'escadron de Bonovo et 30 policiers avaient pris part à une formation sur le

maintien de l'ordre dans les espaces publics. Il s'agit d'une formation qui a débuté au début du mois d'août pour prendre fin jeudi 31 août. L'objectif c'est de former une unité d'intervention capable de travailler en étroite collaboration, mais surtout en commun en cas de manifestation, pour la sécurisation des biens publics. Selon Abdallah Ibrahim, commandant de la gendarmerie nationale au niveau de Mohéli, cet apprentissage est une initiative de l'état major de l'armée nationale de développement (AND), qui vise à former un escadron d'intervention rapide dans tous les domaines, avec des éléments issus des deux corps de sécurité.

« La gendarmerie et la police nationale ont enterré la hache de guerre. Désormais ils vont pouvoir travailler ensemble dans tous les

domaines afin de renforcer la sécurité de la population et de leurs biens, mais aussi des biens de l'État sans engendrer des dégâts matériels » martèle le commandant Abdallah. Et lui de préciser « nous avons initié nos confrères de la police sur des notions de moralité et sur des notions de base leur permettant de mieux mener des enquêtes judiciaires ».

Ce haut gradé de la gendarmerie se dit très satisfait de cette formation car les fruits commencent à tomber. « La semaine dernière on nous a informé d'un acte de cambriolage à Fomboni, au moment où on menait des enquêtes pour appréhender ce malfaiteur, la police nationale a immédiatement identifié le voleur. Actuellement il se trouve à la maison d'arrêt de Badjo » s'est-il réjoui. Cette formation, pour rappel, est la



première au sein de l'armée nationale notamment au niveau de Mohéli.

Après la levée du drapeau, suivie de l'hymne national, ces hommes en treillis sont entrés en exercice pratique de dispersion de foule en cas de manifestation. Ces exercices de simulation ont eu lieu devant différentes autorités en particulier le commandant régional de l'AND à Mohéli colonel Ahmed Saïd, le

directeur régional de la police, des maires et préfets, des officiers de la gendarmerie nationale mais surtout du gouverneur de l'île autonome de Mohéli. Des gaz lacrymogènes ont été lancés pour recréer les conditions que les forces de l'ordre peuvent rencontrer lors de manifestations de rue.

Riwad

ENVIRONNEMENT

Le gouvernement perd la guerre contre les sachets en plastique

La pollution générée par les sachets plastiques défie la loi. Les océans comme la terre ferme payent un lourd tribut de ce fléau dont l'homme est seul responsable. La vente est libre à Mutsamudu. Des spécialistes fustigent un manque de vulgarisation sérieuse et des engagements non tenus du gouvernement. Selon un expert en environnement, il faut encourager les professionnels du domaine du recyclage du plastique, mais aussi appuyer la création des PME de fabrication locale des sachets biodégradables.

Le gouvernement perd la guerre contre les sachets en plastique. C'est à la douane qu'on inflige des fortes amendes et qu'on brûle des tonnes de sachets

non biodégradables. « La réalité du terrain prouve que le gouvernement perd la guerre contre ces plastiques », constate Samir Ali, licencié en environnement. La loi est certes promulguée, mais la vente au marché noir continue à Mutsamudu. Partout, on voit des sachets en vente. « La brigade douanière doit traquer les importateurs, récupérer cette énorme quantité de sachets en circulation pour destruction », affirme l'étudiant en master d'environnement.

La réalité est que malgré les amendes et les actions de la douane, les sachets en plastique continuent d'être vendus en toute impunité. Il est évident que le problème est plus profond et nécessite une action plus forte de la part des pouvoirs publics. Il est temps de prendre des mesures

drastiques pour éradiquer complètement l'utilisation des sachets en plastique dans le pays. « La mobilisation de toutes les parties prenantes, y compris les commerçants, est

essentielle pour mettre un terme à cette menace environnementale. Il est également important de sensibiliser la population sur les dangers du plastique et de promouvoir des

alternatives durables et respectueuses de l'environnement », dicit Misbah Hazilane, docteur en géographie physique qui appelle à la mobilisation de tous les acteurs. Selon lui, le gouvernement doit prendre réellement la situation en main et agir de manière décisive pour en finir avec la vente et à l'utilisation des sachets en plastique.

Pour rappel, les parlementaires comoriens ont adopté en 2017, une loi interdisant « la production, l'importation, la commercialisation et la distribution des emballages et sachets en plastique non biodégradables » en Union des Comores. Mais cette loi promulguée n'est jamais mise en œuvre.

Nabil Jaffar



CRISE DE L'EAU À MAYOTTE

L'île, en panne sèche des compétences

Mayotte a encore fait la une cette semaine dans toute la presse française, mais cette fois on ne parle pas d'opération Wuambushu,

comme en mars dernier. Mayotte, île comorienne sous administration française, fait face à une grave crise de l'eau, la pire depuis un

quart de siècle. En plus de la sécheresse, de la vétusté des installations hydrauliques, l'île est confrontée à une pénurie des compétences capables de faire bénéficier à l'île au lagon, les quelques 268 millions d'euros de subventions, mis à disposition depuis 10 ans par Bruxelles, révèle Le Canard enchaîné du mercredi 6 septembre dernier.

La sécheresse et la défaillance des hydroinstallations ne sont pas les seules causes de la crise aiguë qui frappe les habitants de Mayotte, l'île sera en panne sèche de personnel compétent pour faire profiter à l'île le robinet de Bruxelles. Selon Le Canard enchaîné du mercredi 6 septembre, Mayotte n'a jamais

pu utiliser les 268 millions d'euros provenant de l'Union européenne, disponibles depuis 10 ans. L'île au lagon n'en a utilisé que 40%, dont à peine 1,7% destinés à l'eau, selon toujours ce journal satirique. La faute à qui ? « Les projets d'approvisionnement et d'assainissement de l'eau sont très techniques, et les compétences manquent cruellement à Mayotte », souligne un membre de la commission européenne, sous couvert d'anonymat.

La gestion des fonds européens restent entre les mains de la préfecture, c'est donc la faute de l'État, qui ne sait pas remplir les dossiers et les suivre, rapporte le canard dans un ton d'humour. Le manque des bras et des compétences dans ce secteur ne date pas d'aujourd'hui. Déjà en 2019,

la Cour des comptes française avait relevé les difficultés de l'administration de l'île de pouvoir faire avancer des projets. Les causes: l'impossibilité pour l'État français « de s'offrir du plafond d'emplois afin de recruter des agents en nombre suffisant pour mobiliser les crédits européens, à l'inadéquation des qualifications de certains agents en place ou à l'instabilité des équipes », rapporte le canard. Autres couacs observés, ce sont les « graves irrégularités et insuffisance » constatées par la Commission européenne après un audit en date de 2020, concernant la vérification des marchés publics. Ce qui avait amené la Commission à suspendre un temps les subventions.

Maoulida Mbaé



Crise de l'eau à Mayotte. Image d'illustration

LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN :

Le service de mammographie d'El-Maarouf opérationnel

Fin de la longue attente pour la population. Le service de mammographie de l'hôpital El-Maarouf est désormais opérationnel. L'examen est possible sur rendez-vous, du lundi au samedi à un prix équitable estimé à 15.000 de nos francs.

Un ouf de soulagement pour la population qui devait attendre « octobre rose » pour espérer obtenir une mammographie à moindre coût, un examen radiologique qui permet de dépister

les affections du sein. Désormais le service de mammographie du centre d'imagerie d'El-Maarouf est opérationnel. Le médecin chef du centre Dr Imamou A. Wadaane a déclaré hier jeudi 7 septembre que les examens se feront sur rendez-vous à un prix équitable fixé à 15.000 de nos francs. « Nous sommes là pour assurer la réalisation de cet examen. Nous avons mis en place un système de prise de rendez-vous afin de faciliter cet examen. Nous comptons réaliser à peu près une dizaine par jour, un effectif qui pourrait être

revu dans le temps », souligne-t-il.

Il précise que le service compte trois radiologues et des techniciens qui sont là pour mener à bien ce travail. « C'est un surplus, car avant pour faire cet examen, il n'y avait qu'un seul centre aujourd'hui, le patient aura la possibilité de le faire ici et à coût réduit. Les interprétations se feront sur place à travers nos médecins », poursuit-il. Selon lui, l'objectif est d'instaurer un vrai programme de lutte contre le cancer, qui permettra par la suite d'avoir des chiffres et des données clai-

res. « Les patientes pourront effectuer la mammographie ainsi qu'une échographie complémentaire dans un cadre bien précis du diagnostic de pathologie mammaire », avance-t-il, tout en précisant que comme toute pathologie, plus la maladie est détectée tôt, mieux c'est.

Notons que lors de la campagne « d'octobre rose » de 2021, l'ACCF avait interpellé les pouvoirs publics sur cette pathologie qui continue à prendre de l'ampleur dans le pays. Et dans le cadre de la convention

sanitaire entre l'île Maurice et les Comores, le ministère de la santé a pris l'engagement de 10 places pour l'évacuation sanitaire par an pour les cancers gynécologiques. Il s'est engagé à mettre en avant une feuille de route élaborée lors de la réunion de réflexion contre les cancers gynécologiques... Il avait surtout annoncé l'ouverture prochaine d'un service de mammographie à l'hôpital El-Maarouf. Une initiative salubre qui a pris 3 ans pour se concrétiser.

Andjouza Abouheir

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LA FACILITÉ D'ASSURANCE DES RISQUES CLIMATIQUES

Azali plaide pour des plans de gestion actionnable en Afrique

Les petites îles connaissent trop bien les réalités du changement climatique et leur impact sur leurs économies, leurs terres, leurs eaux, a rappelé le président Azali Assoumani dans sa prise de parole à la réunion sur la Facilité d'assurance des risques climatiques pour l'adaptation en Afrique, qui s'est tenue en marge du sommet sur le climat en Afrique, à Nairobi.

Le président de la République Azali Assoumani qui avait pris part au sommet africain sur le climat, s'est adressé à la réunion de haut niveau sur la facilité d'assurance des risques climatiques pour l'adaptation en Afrique. « Au regard de la fréquence croissante et de l'impact des catastrophes naturelles à grande échelle sur le

continent, les gouvernements africains ont de plus en plus besoin de disposer de plans de gestion des risques de catastrophes liées au climat, qui soient actionnables, complets et transparents », estime le président Azali pour qui ces plans doivent être soutenus par des instruments de financement adéquats, tels que l'assurance.

« Cette Facilité d'assurance qui est une innovation de la BAD ne pouvait pas arriver à un meilleur moment, puisqu'elle vise à aider les pays africains, en particulier leurs secteurs agricoles, à se préparer, à s'adapter et à renforcer leur résilience face aux impacts du changement climatique tels que les inondations et la sécheresse », soutient-il. Étant lui-même natif d'un pays insulaire, le président en exercice de l'UA, a tenu « à rappeler à tous, que les



Le président Azali, lors de son allocution.

petites îles connaissent trop bien les réalités du changement climatique et leur impact sur nos économies, nos terres, nos eaux, et les personnes que nous servons. »

Le chef de l'Etat appelle donc au renforcement de capacité d'adaptation et de la résilience du continent. Azali Assoumani qui dit être ravi de voir que la BAD dirige

la campagne de la Facilité d'assurance des risques climatiques pour l'adaptation en Afrique avec des parties prenantes essentielles. « La Facilité d'assurance des risques climatiques pour l'adaptation en Afrique est notre voie pour renforcer ces partenariats pour offrir une assurance des risques à grande échelle en Afrique », souligne le locataire du palais de Beit-Salam. Il reconnaît, par ailleurs que d'énormes lacunes subsistent dans la couverture d'assurance et qu'ils devront alors agir davantage. « Nous avons besoin de ressources pour étendre et intensifier les programmes d'adaptation et de résilience pour les populations les plus vulnérables du continent », note-t-il.

Maoulida Mbaé

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La « Déclaration de Nairobi » adoptée

Le président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a annoncé que cette déclaration avait été adoptée unanimement après « trois journées d'intenses débats et d'échanges ». Il a applaudi le succès du sommet, tout comme le président Kenyan William Ruto. Le prochain « Africa Climate Summit » devrait avoir lieu dans deux ans désormais.

Le sommet de Nairobi a lancé quatre mois de réunions internationales abordant les questions climatiques, qui culmineront avec la conférence de l'ONU sur le climat (COP28) de Dubaï fin novembre, où s'annonce une vive bataille sur la fin des énergies fossiles. Le mercredi 6 septembre s'est achevé le premier Sommet africain du climat avec l'adoption d'une « déclaration de Nairobi », destinée à concrétiser le potentiel du continent en faveur d'une croissance verte. « Cette déclaration servira de base à la

position commune de l'Afrique dans le processus mondial sur le changement climatique jusqu'à la COP28 et au-delà », ont affirmé les signataires.

Dans leur déclaration, les pays africains demandent notamment à la communauté internationale de contribuer à « augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables de l'Afrique de 56 gigawatts en

2022 à au moins 300 gigawatts d'ici à 2030 (...) pour lutter contre la précarité énergétique et [à] renforcer l'approvisionnement mondial en énergie propre et rentable ». Ils proposent également d'établir « une nouvelle architecture de financement adaptée aux besoins de l'Afrique y compris la restructuration et l'allègement de la dette », dont le fardeau pèse lourdement sur

leurs économies.

Par ailleurs, les participants affirment que « L'Afrique possède à la fois le potentiel et l'ambition d'être un élément essentiel de la solution mondiale au changement climatique ». Cependant pour libérer son potentiel « à une échelle susceptible de contribuer de manière significative à la décarbonation de l'économie mondiale, il faudra multiplier les flux actuels de financement du développement et des investissements », ont-ils ajouté. Ils demandent notamment « une nouvelle architecture de financement adaptée aux besoins de l'Afrique y compris la restructuration et l'allègement de la dette », dont le fardeau pèse lourdement sur leurs économies.

Cette Déclaration de Nairobi, sous l'égide de l'Union africaine, « servira de base à la position commune de l'Afrique dans le processus mondial sur le changement climatique jusqu'à la COP28 et au-delà ». Le sommet de Nairobi a lancé quatre mois de réunions internationales

abordant les questions climatiques, qui se poursuivent ce week-end avec un sommet du G20 en Inde et culmineront avec la conférence de l'ONU sur le climat (COP28) de Dubaï fin novembre, où s'annonce une vive bataille sur la fin des énergies fossiles.

La déclaration mentionne désormais le fait que 600 millions d'Africains n'ont toujours pas accès à l'électricité et à un mode de cuisson propre. On peut y voir la main des États africains producteurs de gaz qui défendent cette énergie fossile, moins nocive, défendent-ils que le charbon de bois. Les forêts du bassin du Congo, qui avaient été oubliées dans la première version, ont obtenu un paragraphe sur leurs réserves de puits de carbone et de biodiversité, de même que les océans, où les États africains à l'instar des Comores, veulent leur part des ressources, notamment minérales, des fonds marins.

Mmagaza



Le président du Kenya, William Ruto.



COOP-CA MECKMORONI

Société coopérative avec Conseil d'Administration MECK-MORONI
B.P 877, Moroni Route de la Corniche, Ngazidja –Union des Comores
Tel: (+269) 773 82 83

AVIS DE RECRUTEMENT POUR UN CABINET D'AVOCAT

MISSION :

Dans le cadre de ses activités, Meck-Moroni recherche un cabinet juridique de conseil et d'avocat capable de fournir l'état de la réglementation, le conseil dans les diverses conventions de partenariat et de relations d'affaires, la rédaction d'actes de différentes natures, et, pour ce qui est du recouvrement des créances, lorsqu'aucune solution amiable n'a pu être trouvée, assurer la défense et la préservation des intérêts de la Meck-Moroni à tous les niveaux de la procédure judiciaire en Union des Comores et/ou éventuellement devant les juridictions communautaires de l'OHADA.

RESPONSABILITÉS :

- Représenter ou assister la Meck-Moroni dans les procédures civiles, commerciales et/ou pénales, aussi bien dans la phase précontentieuse et contentieuse, que devant les cours et tribunaux des Comores et, éventuellement, devant les juridictions communautaires OHADA ;
- Suivre avec diligence les affaires qui vous seront confiées par la Meck Moroni, en le tenant régulièrement informé de leurs évolutions ainsi qu'en lui communiquant tout fait nouveau concernant l'objet ou la procédure de chaque cause ;
- Se présenter en justice tant en tant que demandeur que défendeur, si cela s'avérerait nécessaire ;
- Défendre les intérêts de la Meck Moroni dans toutes les procédures, démarches et actes dans lesquels ses intérêts ou sa responsabilité est susceptible d'être engagée ;
- Régler les litiges dans le cadre des relations conflictuelles avec ses membres (personnes physique et morale) ;
- Procéder à un diagnostic juridique selon une périodicité définie sur l'ensemble des textes régissant l'Institution (statuts, règlements, conventions, contrats, outils de recouvrement, ...etc.).
- Rédiger ou revoir tous les actes juridiques soumis par la Meck Moroni (dont notamment les contrats de prêt) ;
- Assister l'Institution, dans les prises de décisions de la Direction Exécutive ou du Conseil d'Administration de la Meck-Moroni ;
- Fournir à la Meck-Moroni, à sa demande, une opinion juridique motivée sur tout type d'engagement contractuel que serait amené à signer la Meck Moroni avec un tiers, ses employés y compris.
- Assurer le recouvrement des créances dans les voies judiciaires et veiller aux voies d'exécution des décisions judiciaires jusqu'à leurs réalisations effectives par les huissiers ;

COOP-CA MECKMORONI

Société coopérative avec Conseil d'Administration MECK-MORONI B.P 877, Moroni Route de la Corniche, Ngazidja –Union des Comores Tel: (+269) 773 82 83

- Fournir, s'il y a lieu, une veille sur les textes des lois, les règlements, la jurisprudence ou une doctrine essentielle relative au monde des affaires de l'Institution ;
- Faire l'archivage physique et/ou numérique de tous les dossiers traités par ses soins et être en mesure de produire à tout moment une copie à chaque fois que la Meck-Moroni en fait demande ;
- Produire périodiquement des rapports détaillés sur tous l'ensemble des dossiers pris en charge.

DURÉE :

- Contrat de deux ans (2) renouvelable avec possibilité de renouvellement.

REMUNERATION (HONORAIRES) :

En contrepartie des services rendus par le Cabinet, celui-ci percevra une rémunération composée de deux parties :

- **Partie fixe ;**
- **Partie variable.**

Les conditions des rémunérations seront conclues entre les deux parties et feront mention dans la convention d'assistance juridique à signer par les parties.

QUALIFICATIONS ET PROFIL DU CABINET :

Le Cabinet d'avocat recherché doit avoir :

- Justifier d'une expérience en qualité de Cabinet d'Avocat d'au moins 5 ans
- Être composé d'au moins **2 personnes** ayant une attestation d'inscription à l'ordre des AVOCATS
- Posséder des compétences démontrées et hautement développées en matière de consultation et de conseil juridique ;
- Avoir des aptitudes à réaliser les prestations assignées avec la plus grande disponibilité et justifier sa capacité à faire preuve de réactivité, de diligence et de confidentialité dans le traitement des dossiers qui lui seront confiés ;
- Être capable de bâtir de bonnes relations de travail avec les décideurs et les équipes de la Meck Moroni
- Compétences techniques dans le domaine des contentieux judiciaires relatifs au droit des affaires, aux différents enjeux liés au monde des affaires du secteur bancaire de manière générale et à la micro finance en particulier ;
- Expérience de plus de cinq ans du cabinet en charge des dossiers de l'Institution ;
- Mécanisme d'archivage et de suivi des dossiers ;
- Veille sur la réglementation en vigueur
- Très bonne connaissance du système judiciaire comorien et celui prévu par la communauté OHADA ;
- Bonne capacité de communication orale et écrite dans la langue française

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

Le Cabinet doit être équipé des avocats :

- De nationalité comorienne
 - Jouir de tous ses droits civiques
 - Être membre du réseau Meck (Meck-Moroni)
- Le Cabinet et l'Avocat ne doivent pas :
- Avoir d'impayé dans le secteur

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Tout Cabinet Juridique intéressé de répondre à cet Appel à Manifestation d'Intérêt, doit fournir les informations ci-après pour constituer son dossier qui sera examiné :

- Une pièce en cours de validité justifiant de l'existence légale du Cabinet ;
- Une offre technique et une offre financière (l'offre financière doit inclure les conditions de rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable)
- Les Curriculum Vitae détaillés des Avocats impliquées dans l'offre de prestation, en spécifiant, leur rôle et position respectifs ;
- Toute information attestant de l'expérience et des compétences du cabinet
- Une lettre de motivation adressée au Président du Conseil d'Administration
- Attestation d'inscription dans l'ordre des Avocats
- Copie de la Pièce d'identité biométrique
- Deux (2) photos d'identité récentes
- Casier Judiciaire de moins de 3 mois
- Certificat médical d'aptitude physique

DÉPÔT DE DOSSIER :

Les dossiers des candidatures doivent être adressés au Président du Conseil d'Administration

de la Meck-Moroni sous pli fermé portant la mention : « Recrutement Cabinet d'avocat »

Lieu : Siège social de la Meck-Moroni, Hankounou, rue de la Corniche.

DATE LIMITE : LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023.

N.B : Les Termes de Référence sont à télécharger sur le site internet de la MeckMoroni : www.meck-moroni.org ou à retirer auprès du Secrétariat de la Meck-Moroni

RENTÉE UNIVERSITAIRE :

Les préinscriptions sont déjà faites à 72%

À quelques jours seulement de la date butoir pour la fermeture des préinscriptions universitaires aux Comores, fixé au 9 septembre prochain, l'université a enregistré déjà 72% d'inscrits au niveau national. Il ne reste que quelques jours pour atteindre les 75% habituels.

Depuis le 8 août dernier date de l'ouverture des préinscriptions pour les étudiants souhaitant poursuivre leurs études uni-

versitaires aux Comores, les procédures se poursuivent sur l'ensemble du territoire national. Si dans l'île de Mohéli, il y a eu quelques difficultés, 436 bacheliers ont pu s'inscrire à quelques jours de la date limite fixée au 09 septembre prochain. « A la date d'aujourd'hui, nous avons atteint la barre de 72% de préinscription. Je pense que dans les deux jours restants, on peut atteindre les 75% habituels », avance Aboubacar Ben Aboubacar, le directeur adjoint des études à l'Université des Comores.

Selon certains étudiants, les procédures sont très complexes. On doit avant tout payer son droit de préinscription de 7500 FC via un compte Holo. A partir de ce compte, l'étudiant reçoit le lien www.admission.univ-comores.km pour poursuivre les procédures. « Durant les quatre premières semaines, on était moyen dans les préinscription. Mais à partir de ces deux dernières semaines, on arrive à avoir 200 à 300 préinscriptions par jour. Ce n'est pas rien », poursuit-il.

Cette nouvelle méthode de préinscription en ligne lancée pour la première fois cette année aux Comores afin de faire adapter aux étudiants les nouvelles technologies n'est pas du tout facile. Les dossiers demandés doivent être tous scannés afin de pouvoir poursuivre la procédure. « Nous avons une équipe technique qui accompagne les étudiants en présentiel comme à distance. Tout ça pour faciliter leurs préinscriptions », précise-t-il.

A quelques jours de la fermeture

des préinscriptions, les responsables de l'université appellent les étudiants à s'inscrire au plus vite possible car jusqu'à présent aucune date de prolongement n'a été communiquée. Interrogé sur la grève illimitée déclenchée par le Syndicat des Enseignants de l'Université des Comores (SNEUC), le directeur adjoint des études à l'université annonce que des pourparlers sont ouverts entre le syndicat, l'université et le gouvernement.

Kamal Gamal

RENTÉE SCOLAIRE

GSFA, un retour échelonné par niveau

Après 3 mois de vacances bien méritées, les écoliers du GSFA se préparent à regagner les bancs dès le lundi 11 Septembre 2023. Une rentrée graduelle pour cet établissement privé qui compte plus de 1600 élèves allant de la Maternelle à la classe de Terminale.

Techniquement, ce n'est pas une rentrée. Nous allons accueillir les élèves durant cette semaine afin de mieux gérer le flux et les emplois du temps », a expliqué un responsable du GSFA. Alors que la date officielle de rentrée établie par le Ministère est fixée à la fin du mois, le Direction de l'école Abdoulhamid a dû faire le choix de cette prérentrée graduelle plus tôt que les autres écoles. Pour plus d'harmonie, les élèves en classe de Maternelle seront accueillis par les maitresses dès le lundi 11 Septembre. « Il leur faut un temps d'adaptation, surtout pour les classes de Petite Section »,

a expliqué Mr Issa, Directeur Maternelle et Primaire.

Les enseignants des cours préparatoires, élémentaires et moyens (CP/CE/CM) accueilleront les élèves le 13 septembre. Les collégiens et lycéens eux, sont attendus le samedi 16 Septembre. « Ils viennent récupérer leurs emplois du temps, découvrir leurs salles, ... On a toujours procédé de cette manière. Du fait du nombre d'élèves important que nous avons, on est obligé d'agir de cette manière afin que chacun, élève comme enseignant, puisse prendre ses repères », a renchéri Mr Issa.

La grande nouveauté cette année est la prise de fonction de la nouvelle Directrice, Masséande Chami-Allaoui. Bien connue de la communauté éducative pour avoir successivement enseigné puis géré des établissements universitaires, cette dernière a également fait sa rentrée au GSFA avec les réunions avec le corps enseignant, et ce depuis le 21 août. « J'ai été dési-

gnée par les instances du GSFA le 2 août dernier pour porter le projet d'établissement de l'école mais également pour préparer la mise en place d'un nouveau projet post-baccalauréat. J'espère être à la hauteur de la mission qui m'a été confiée, et honorer le travail remarquable engagé par mon ami et frère Ali Mze Ahmed, Paix à son âme », a confié la Directrice qui n'est pas étrangère à l'établissement puisqu'elle fait partie des membres fondateurs de l'école et y a enseigné le Français à la première génération d'élèves du GSFA.

Un choix salué par l'administration et le personnel de l'établissement, mais également les parents d'élèves. « C'est une excellente nouvelle. Elle est rodée dans le management d'établissement scolaire et universitaire. Nous avons confiance en elle et avons espoir que le très bon niveau et la discipline légendaires de l'école s'en retrouveront renforcés », a confié un parent qui y a scolarisé ses 3



enfants. Rappelons que l'école a toujours enregistré de très bons résultats, notamment au baccalauréat.

Cette année, malgré une légère baisse, les résultats sont restés très bons avec seulement 7 éliminés sur les 101 candidats, et 32 mentions dont 2 Très-bien. Lors de la rencontre entre la Direction et les enseignants ce mercredi, une prière a été

lue à l'endroit de feu Ali Mzé Ahmed, ancien chef d'établissement décédé le 9 février dernier et Aboubacar Said Salim, écrivain et enseignant, inhumé le 3 septembre à Ikoni. Des figures importantes qui ont, sans conteste, contribué au rayonnement de cette école de référence qui entend maintenir le cap sur l'excellence.

S.Ch

VOLLEY-BALL

JO 2024, une phase qualificative à Moroni

Si ce n'était pas l'heure du bilan annuel, ce fut celui des éclaircissements et des perspectives d'avenir. C'est en tout cas ce que nous avons cru comprendre lors d'une conférence de presse tenue mardi dernier par les dirigeants du volley-ball comorien.

Ce sont trois thèmes majeurs qui ont été développés au cours de cette rencontre de la presse avec les dirigeants du volley-ball comorien. De la phase nationale du championnat, à la récente participation aux Jeux des îles de la région en passant par les échéances qualificatives pour les jeux olympique Paris 2024, en ce qui concerne le Beach-Volley.

Concernant la participation des volleyeurs comoriens aux jeux des îles, le secrétaire général de la

FCVB montre qu'ils n'ont pas eu de temps pour la préparation de l'équipe nationale. « Nous sommes allés aux jeux à Madagascar, certes nous avons perdu mais, la prestation des joueurs n'était pas si mauvaise au regard de la préparation qu'on a eu », s'est-t-il exprimé. Une façon pour lui de pointer

du doigt les imperfections de la préparation que la plupart des observateurs du monde sportif ont dénoncé. Certes le problème d'organisation plombe sérieusement la performance de nos joueurs, mais le niveau de jeu affiché par nos volleyeurs laisse à désirer.

Accompagné du Directeur



Technique National, Aly Mohamed, le président du volley-ball comorien, Aboudounourou Moustapha Kevin est revenu sur les problèmes survenus lors de la phase nationale du championnat à Nioumachi. « Malheureusement, la phase nationale a été entaché par le comportement du club Racing d'Itsandra Mdjini, qui a refusé de finir sa demi-finale contre ASIM, alors que ce dernier menait par 8 à 3 au troisième set, sous prétexte d'absence de visibilité », a-t-il rappelé. Et le président de continuer : « En plus d'avoir quitté la rencontre, les joueurs se sont permis de venir interrompre la finale devant les plus hautes autorités de l'île ». Une action que le président juge inacceptable.

Revenant sur son action depuis qu'il est à la tête de la Fédération de volley-ball, le président s'est

montré satisfait. « Depuis que je suis à la tête de la FCVB, nous avons initié plusieurs projets en faveur du développement de notre sport. Parmi ces initiatives, se trouve la mise en place de la phase nationale du championnat qui n'existait pas auparavant », a-t-il avancé.

Le secrétaire général est aussi revenu sur l'organisation d'une compétition régionale en novembre prochain aux Comores. « Au mois de novembre, nous allons accueillir les jeunes de l'océan indien pour une phase de qualification pour le Jeux Olympique Paris 2024 en ce qui concerne le Beach-Volley », a-t-il conclu.

Imtiyaz



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Pays : Union des Comores
Nom du projet : Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC)
Numéro d'identifiant du Projet : P 177646
Numéro de Don : IDA - E0490
Référence du marché : KM-AEP SONELEC-371974-CS-QCBS
Intitulé du marché : Sollicitation à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet d'audit externe.

CONTEXTE

L'Union des Comores, par l'intermédiaire du Ministère en charge de l'Energie (le Client), souhaite développer la production d'énergie solaire dans le pays et améliorer la performance de la Société nationale d'électricité SONELEC.

Le projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) se fixe comme objectif de construire des installations de production photovoltaïque (PV) avec stockage sous forme de batteries et d'injecter cette production dans le réseau électrique afin de diversifier le mix énergétique des Comores. La production PV substituera donc la production thermique classique et permettra ainsi de réduire la consommation des énergies fossiles, ici le diesel.

Ce projet soutient les principaux objectifs de la politique énergétique du gouvernement de l'Union des Comores (GdC). Exploiter le potentiel d'énergie solaire du pays améliorera la sécurité énergétique en réduisant la dépendance des Comores au pétrole. Il contribuera à honorer les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. Enfin la réduction des coûts de production du kWh et l'amélioration de la qualité de fourniture favoriseront l'emploi et le développement économique local.

L'Agence d'Exécution du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores souhaite alors recruter un consultant pour l'Audit des comptes du Projet.

L'objectif de l'audit financier et comptable est d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière du Projet ainsi qu'il ressort des états financiers établis sur la base des informations financières, de s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de développement. Les livres comptables du projet servent de base à la préparation des états financiers et sont établis pour refléter les transactions financières relatives au projet. Les périodes concernées par l'audit sont :

- **1er exercice** allant du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023
- **2ème exercice** allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024
- **3ème exercice** allant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

L'Agence d'Exécution du Projet (AEP) invite les Consultants admissibles à manifester leur intérêt et à fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et des expériences pertinentes pour l'exécution des prestations.

PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant doit être (i) un Cabinet d'audit et d'expertise comptable, indépendant et faisant profession habituelle d'auditer les comptes, (ii) régulièrement inscrit au tableau d'un Ordre des experts-comptables membre de l'IFAC (attestation y afférente à présenter), et (iii) jugé acceptable par la Banque. Le Cabinet doit avoir une expérience confirmée en audit financier des comptes de projets de développement, notamment ceux financés par les bailleurs de fonds internationaux.

Le personnel clé de la mission d'audit doit comprendre au moins un chef de mission et deux auditeurs.

Le profil de cette équipe devrait être au minimum :

(a) Un Auditeur associé signataire ou cosignataire du rapport, justifiant d'un titre d'Expert-comptable inscrit au tableau d'un Ordre affilié à l'IFAC (attestation à présenter) et d'au moins cinq (5) ans d'expérience comme associé.

(b) Un Chef de mission, un Expert-Comptable diplômé et membre régulier d'un Ordre affilié à l'IFAC (attestation à présenter), justifiant d'au moins 5 ans d'expérience d'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits de projets, et ayant également participé comme chef de mission à au moins 5 missions d'audit des projets financés par les partenaires de développement.

(c) Des auditeurs, justifiant d'un diplôme supérieur en audit et comptabilité (BAC+4 au minimum), et ayant réalisés au moins 3 missions d'audit financier de projets et 5 ans d'expérience professionnelle en audit financier. Les équipes qui interviendront sur terrain doivent également avoir :

Une bonne connaissance des systèmes de gestion financière informatisée et des logiciels de comptabilité générale, analytique, budgétaire et financière et de gestion de projet ;

Une bonne maîtrise du français écrit et oral, l'anglais serait un atout ;

Un sens marqué de l'organisation, de la responsabilité, de la rigueur et de l'intégrité. Le consultant sera une firme ou un consortium de firmes (alignées derrière une firme principale)

Les Consultants devront être aptes à assurer leurs missions dans toutes les îles d'Anjouan, de Mohéli et de Grande Comore ;

CONDITIONS DE SOUMISSION

- L'AEP invite les consultants éligibles à manifester leur intérêt pour être invités à

soumettre une proposition complète au stade de l'Appel d'Offre.

- Les consultants intéressés doivent montrer leurs qualifications et capacités à rendre les services attendus en se référant aux informations ci-dessus. Les consultants peuvent et pourront s'associer entre firmes invitées et firmes non-invitées afin d'améliorer leurs qualifications. La Manifestation d'Intérêt (MI) devra être soumise sous forme de PDF attaché, incluant toutes les annexes. Afin de s'assurer que les Manifestation d'Intérêt soient courtes et concentrées, les consultants devront limiter la partie principale de leur

MI à dix (10) pages au maximum, hors annexes contenant CV et/ou suggestions/commentaires liés à la méthodologie ou à l'activité. Pour les MI soumises dont la partie principale dépasse dix pages, seules les dix premières seront intégrées dans l'évaluation, ce qui pourra impacter le résultat de façon négative. L'intention à ce stade du processus est d'évaluer l'adéquation de la firme aux besoins et la pertinence de l'inviter à participer à l'appel d'offre. Les firmes devront donc concentrer leur réponse sur les critères de qualification notés ci-dessus. Les consultants peuvent s'associer pour améliorer leurs qualifications.

- Les firmes intéressées sont maintenant invitées à soumettre leurs manifestations d'intérêt.

Il est porté à l'attention des Consultants que la procédure de passation des marchés suivie est celle définie dans « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) », quatrième édition, novembre 2020 de la Banque mondiale.

- Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau. Le modèle de formulaire de candidature à remplir ainsi que les termes de référence détaillés des prestations sont disponibles à l'adresse ci-dessous et sur le site web de la SONELEC (<https://soneleccomores.com>).

- Le dossier de manifestation d'intérêt, sous enveloppe fermée et avec la mention «

Reference : KM-AEP SONELEC-371974-CS-QCBS» composé des documents listés ci-après est à déposer à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 22 septembre 2023 à onze heures (11h00mn) :**

- a. **Lettre** de manifestation d'intérêt;
- b. **Formulaire** de renseignement dûment rempli ;
- c. **Documents** administratifs et fiscaux : copie du document légal de constitution, et de la carte fiscale à jour ;
- d. **Pièces justificatives** à l'appui des prestations similaires réalisées durant les trois/quatre dernières années;

- **L'adresse de dépôt :**

Agence d'Exécution du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores.
Coordonnateur de l'AEP

Route de Salimani, quartier Sahara.

Moroni – Comores

Tel : +269 7631094/ 3339800

Email : aep.paesc@gmail.com

*** Date de publication : le 31 août 2023**

Nota Bene :

- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés par courriel à l'adresse mail

susmentionnée ci-dessus avec comme objet la référence du présent AMI ;

- Si les dossiers ne sont pas marqués et/ou ne sont pas déposés à l'adresse exacte susmentionnée, l'AEP ne sera pas tenu pour responsable au cas où les dossiers sont égarés ou non traités ;

- Tout dossier incomplet sera rejeté.

- A la suite de cet AMI, une liste courte de consultants éligibles seront invités au stade de l'Appel d'Offre sur une base de Termes de Référence qui requerra une proposition complète Technique et Financière pour évaluation.

- Seules les firmes ayant été identifiées pour la liste courte seront notifiées. Il n'y aura pas de débriefing pour les firmes non-éligibles pour la liste courte